
AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 12 août 2025 à 20 h, à la Salle du conseil au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2^e étage, à Mercier, pour statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande de dérogation mineure #2025-20 : 22, rue Lalonde afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (solarium 3 saisons)

- que la construction projetée (solarium 3 saisons) soit située à une distance de 2.40 mètres, alors que l'article 6.3.10 du règlement de zonage 2022-1009 exige une distance minimale de 3 mètres d'une ligne de terrain.

Demande de dérogation mineure #2025-21 : lot 6 019 102, rue Saint-Denis afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale

- que la construction projetée (multifamiliale – 4 logements) ait un coefficient d'emprise au sol de 0.18%, alors que l'article 15.1.3 du Règlement de zonage 2022-1009 exige un coefficient au sol minimal de 0.25 %;
- que la construction projetée (multifamiliale – 4 logements) ait un coefficient d'emprise au sol de 0.18%, alors que l'article 15.1.3 du Règlement de zonage 2022-1009 exige un coefficient au sol minimal de 0.25 %.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Mercier, ce 25 juillet 2025



Denis Ferland, avocat
Greffier